



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2016-531

28/06/2016

Date de mise en application : 24/06/2016

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 23/07/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de chef de service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de Chef de service

(JO du 24 juin 2016)

Est déclaré prochainement vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt l'emploi de chef du service de l'alimentation à la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Ce service comprend la sous-direction de la politique de l'alimentation, la sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments et le secrétariat du Conseil national de l'Alimentation. Il élabore pour le compte du ministère, la politique de l'alimentation, veille à sa mise en œuvre, à son évaluation et à sa cohérence avec les autres politiques publiques. A ce titre, il coordonne l'action des directions et services du ministère en matière d'alimentation. Il élabore les règles relatives à l'alimentation humaine et veille notamment à la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits alimentaires, à l'équilibre de l'offre alimentaire en restauration collective et dans l'industrie agroalimentaire. Il coordonne également les actions du programme national pour l'alimentation relevant de l'action de chacun des ministères concernés et en prépare les rapports de suivi. A ce titre il s'assure de la bonne prise en compte des objectifs prioritaires du programme national pour l'alimentation.

Le service de l'alimentation a aussi la mission d'élaborer et de suivre la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments : réglementation relative aux risques biologiques, chimiques et physiques des denrées alimentaires, référentiels d'inspection et de contrôle en matière d'hygiène des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et des établissements les préparant ainsi que la politique de contrôle dans ce domaine, en lien avec les autres ministères concernés.

Il représente le ministère dans les réunions de « chefs d'agence » organisées par la Commission européenne en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Il définit la politique en matière de laboratoires officiels de référence et de routine, agréés ou reconnus, exerce la co-tutelle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et participe aux politiques de recherche du ministère. Dans ce domaine il définit les besoins de recherche de la DGAL dans son domaine de compétence et anime le comité de la recherche de la direction générale.

Le chef du service de l'alimentation coordonne au sein de la DGAL, le plan d'actions élaboré suite au rapport sur « la politique de sécurité sanitaire des aliments » dans le cadre de la modernisation de l'action publique. Enfin, il assure pour le compte du directeur général, responsable du programme national de l'alimentation, le pilotage et le suivi du plan.

Pour assurer la direction de ce service, des compétences en matière de santé publique sont requises. Le titulaire de l'emploi devra également avoir une solide expérience du travail interministériel et maîtriser le fonctionnement en mode projet. Des capacités avérées en matière d'animation d'équipes, de négociation et dans le domaine des relations internationales sont également demandées.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'État, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être

transmises, par la voie hiérarchique, au directeur général de l'alimentation, 251 rue de Vaugirad 75732 Paris cedex 15 et à la Secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne 75349 Paris 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.